

[Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée](#) [1]

### **Arrêté du 30-6-2023 (NOR : MENE2318270A)**

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports - N° 31 du 24 août 2023*

Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée s'ouvrira le 10 juin 2024. L'examen est ouvert aux personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 relatif à la création du diplôme. Les épreuves se dérouleront à la Maison des examens, Service interacadémique des examens et concours (Siec), à Arcueil. La procédure d'inscription est en partie dématérialisée. Les inscriptions auront lieu du 1er septembre au 15 octobre 2023 à l'adresse suivante : <https://inscritnetpro.siec.education.fr> [2]. À la clôture des inscriptions, les candidats recevront leur dossier d'inscription par courrier. Ils devront retourner les pièces justificatives et le sujet de mémoire avant le 15 novembre 2023. L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 10 juin 2024, de 9 heures à 13 heures. Les candidats sont autorisés à utiliser le Code de l'éducation et le Code de l'action sociale et des familles. Les épreuves orales se dérouleront à partir du 11 juin 2024. Les mémoires préparés par les candidats devront être déposés avant le 12 mai 2024 sur la plateforme <https://dexco.siec.education.fr/login> [3]. [En savoir plus \(education.gouv.fr\)](#) [4]

### **Liens**

[1] <https://inshea.fr/fr/content/dipl%C3%B4me-de-directeur-d%C3%A9tablissement-d%C3%A9ducation-adapt%C3%A9e-et-sp%C3%A9cialis%C3%A9e-0>

[2] <https://inscritnetpro.siec.education.fr>

[3] <https://dexco.siec.education.fr/login>

[4] <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo31/MENE2318270A>